



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal d'Installation

Séance du jeudi 18 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 12 juin 2020

Secrétaire de séance : *Monsieur Clément VERRAEST*

L'An deux mil vingt, le dix-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (33) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Clément VERRAEST.

Excusé(s) ou Absent(s) : (0)

44 - SUBVENTIONS 2020 – MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Rapport de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, adjoint en charge des affaires économiques et juridiques, du commerce, de l'artisanat et des réseaux d'entreprises.

Vu en commission générale le lundi 8 juin 2020.

Vu la fusion des 3 structures associatives dédiées à l'emploi, Maison de l'Emploi, PLIE et Mission Locale,

Vu le courrier du Président de la Mission Emploi Lys-Tourcoing en date du 24 février 2020, qui sollicite une participation financière à hauteur de 37 177,05 €, équivalente à celle de l'année dernière.

Vu le crédit global inscrit au budget 2020 au 6574-90 dédié à la subvention de la Mission Emploi Lys Tourcoing, permettant de répondre favorablement à cette demande

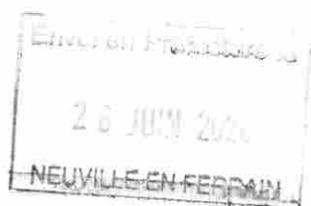
Il vous est proposé de :

- Fixer, pour l'année 2020, le montant de la subvention versée à la Mission Emploi Lys-Tourcoing à 37 177,05 €
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2020 annexée à la présente délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier

➤ **Où l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

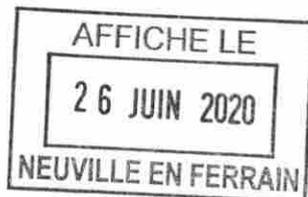
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie Tonnerre-Desmet
Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille





**CONVENTION DE CONTRIBUTION 2020
ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN
ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING**

Entre : La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN,
Hôtel de Ville - Rue Fernand Lecroart - BP N°8 59531 NEUVILLE-EN-FERRAIN Cedex
représentée par son Maire,
ci-après dénommée « la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN, d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
200 rue de Roubaix, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Gabriel JACOB,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 37 177,05 €. Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

- Maison De l'Emploi : 10 900,05 €
- PLIE : 10 381,00 €
- Mission Locale : 15 896,00 €

Article 3 Versement de la contribution

Le versement de la contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING**Article 5** Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le :

Pour la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN :

Marie TONNERRE
Maire

Pour la Mission Emploi
Lys-Tourcoing :

Jean-Gabriel JACOB
Président

Association Mission Emploi Lys-Tourcoing
MDE - PLIE - ML
200, rue de Roubaix - BP 50357
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. 03 20 28 82 20 - Fax 03 20 28 17 09
direction@emploi-lystourcoing.fr
Siret 493 060 388 00045